

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 février 2026

Convocation du 17/01/2026

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 18

L'An deux mille vingt-six, le vingt-quatre du mois de février à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de février, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille et DUDÉ Maïté.

Excusée : Mme JAMET Amélie.

Mme JAMET Amélie représentée par Mme CHARRIER Sophie.

Secrétaire de séance : M. TESSIER Dominique

DCM2026-02-025 Association Espace de Vie Sociale Nord Saumurois – demande de mise à disposition d'agents communaux :

Acte 4.1.4 : Fonction publique – personnel titulaires et stagiaires de la FPT

Madame l'adjointe en charge de l'enfance - jeunesse informe le conseil municipal de la demande de l'Espace de Vie Sociale du Nord Saumurois concernant la mise à disposition d'agents communaux, à titre gracieux, dans le cadre des activités du relais jeunes et de l'accueil de loisirs.

1) **Accueil de loisirs** les mercredis et petites vacances à hauteur de 3h30 par jour (2h30 le midi « repas », 1h le soir « ménage »).

2) **Relais jeunes** à hauteur de 2 heures par semaines « ménage ».

Estimation du coût pour la collectivité :

1) Accueil de loisirs

Le coût estimatif sur 36 semaines serait de : $36 \times 3h30 \times 18,60\text{€} = 2\,343.60\text{€}$

Le coût estimatif pendant les vacances scolaires serait de : $60 \times 3h30 \times 18,60\text{€} = 3\,906\text{€}$

Février : 10 jours

Printemps : 10 jours

Été : 30 jours

Toussaint : 10 jours

2) Relais jeunes

Le coût estimatif sur 47 semaines serait de : $47 \times 2h \times 18,60\text{€} = 1\,748.40\text{€}$

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission finances et sous réserve du respect des règles statutaires applicables, de l'accord des agents concernés et de la conclusion d'une convention avec l'association d'accueil,

Après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable de principe pour mettre à disposition un agent les mercredis midi en période scolaire pendant 1 heure 30 maximum ainsi qu'un agent pour faire le ménage au relais jeunes après chaque fin de vacances scolaires (durée à définir 2 ou 3h).

Charge Monsieur le Maire d'étudier la faisabilité réglementaire de cette mise à disposition et si les conditions sont réunies de rédiger et de soumettre à l'organe délibérant la convention appropriée.

Le secrétaire,
Dominique TESSIER



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

